



DEPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT
EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES
DU MAIRE

ARRETE N°192.2023

Portant modification de l'arrêté n°166.2023 relatif à la REPRISE DE CONCESSIONS ABANDONNÉES

Le Maire de la Ville de LIBERCOURT,

- Vu l'article L.2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi 2022-217 du 21 février 2022 article 237,
- Vu les articles R.2223-12 à R.2223-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les procès-verbaux dressés le 11 avril 2022 et le 21 août 2023 constatant l'état d'abandon des concessions,
- Vu la délibération n° 2023/69 du conseil municipal du 28 septembre 2023 autorisant l'accomplissement des formalités subséquentes à la reprise,
- Vu l'arrêté n°166.2023 du 17 octobre 2023 relatif à la reprise de concessions abandonnées,
- Considérant la manifestation écrite de deux familles demandant l'arrêt de la procédure en s'engageant à remettre en état la concession (courriers du 8 et 9 novembre 2023) :
 - o Secteur A Rang 6 Tombe 15 (plaquette 11)
 - o Secteur B' Droit Rang 4 Tombe 5 (plaquette ciblée 34)
- Considérant l'avis favorable de Monsieur le Maire par courriers du 27 novembre 2023

ARRETE

- Article 1 :** Les concessions figurant sur la liste jointe au présent arrêté dont l'état d'abandon a été régulièrement constaté et publié sont reprises par la commune.
- Article 2 :** Les matériaux, monuments et emblèmes funéraires restés sur la concession abandonnée, qui n'auront pas été enlevés par les ayants droit dans un délai de 30 jours après la publication du présent arrêté, seront enlevés par les soins de la commune, conformément à l'article R.2223-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui en disposera dans l'intérêt du cimetière.
- Article 3 :** Il sera procédé à l'exhumation des restes des personnes inhumées dans le terrain repris et à leur ré-inhumation par une entreprise spécialisée, avec toute la décence qui s'impose, dans l'ossuaire spécialement aménagé à cet effet dans le cimetière communal conformément aux dispositions de l'article L.2223-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Article 4 :** Les noms des personnes inhumées dans le terrain repris seront consignés dans un registre tenu à la disposition du public, même si aucun reste n'a été retrouvé, en application de l'article R.2223-6 4° alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Article 5 :** Après accomplissement de toutes les formalités, le terrain repris pourra être à nouveau concédé en application de l'article R.2223-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Article 6 :** Monsieur le Maire est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à la Préfecture d'ARRAS, publié sur le site internet de la commune et affiché au cimetière.

LIBERCOURT, le 15 décembre 2023

Le Maire,

Daniel MACIEJASZ

Signé électroniquement



Accusé de réception en préfecture
062-216209072-20231215-A-192-2023-AR
Date de télétransmission : 15/12/2023
Date de réception en préfecture : 15/12/2023

Monsieur le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

**LISTE DES CONCESSIONS ENGAGEES DANS LA PROCEDURE DE REPRISE
(Arrêté n°192.2023)**

- Secteur A Rang 25 Tombe 5 (plaquette ciblée 2)
- Secteur A Rang 25 Tombe 4 (plaquette ciblée 3)
- Secteur A Rang 14 Tombe 1 (plaquette ciblée 4)
- Secteur A Rang 10 Tombe 13 (plaquette ciblée 5)
- Secteur A Rang 9 Tombe 17 (plaquette ciblée 7)
- Secteur C Rang 16 Tombe 6 (plaquette 8)
- Secteur A Rang 6 Tombe 21 (plaquette 12)
- Secteur A Rang 7 Tombe 28 (plaquette ciblée 13)
- Secteur A Rang 5 Tombe 32 (plaquette ciblée 14)
- Secteur A Rang 3 Tombes 2-3-4 (plaquette ciblée 16)
- Secteur B' Rang 3 Tombe 2 (plaquette ciblée 17)
- Secteur B' Rang 3 Tombe 4 (plaquette ciblée 18)
- Secteur B' Rang 2 Tombe 2 (plaquette ciblée 19)
- Secteur B' Rang 2 Tombe 3 (plaquette ciblée 20)
- Secteur B' Gauche Rang 1 Tombe 2 (plaquette ciblée 21)
- Secteur B' Gauche Rang 1 Tombe 3 (plaquette ciblée 22)
- Secteur B Rang 7 Tombe 15 (plaquette ciblée 23)
- Secteur B Rang 7 Tombe 17 (plaquette ciblée 24)
- Secteur B' Droit Rang 1 Tombe 1 (plaquette ciblée 25)
- Secteur B' Droit Rang 2 Tombe 3 (plaquette ciblée 26)
- Secteur B' Droit Rang 1 Tombe 3 (plaquette ciblée 27)
- Secteur B Rang 7 Tombe 10 (plaquette ciblée 28)
- Secteur B Rang 7 Tombe 9 (plaquette ciblée 29)
- Secteur B Rang 7 Tombe 8 (plaquette ciblée 30)
- Secteur B Rang 7 Tombe 7 (plaquette ciblée 31)
- Secteur B' Droit Rang 2 Tombe 4 (plaquette ciblée 32)
- Secteur B' Droit Rang 2 Tombe 5 (plaquette 33)
- Secteur B Rang 6 Tombe 6 (plaquette ciblée 35)
- Secteur B Rang 5 Tombe 9 (plaquette ciblée 36)
- Secteur B Rang 5 Tombe 11 (plaquette ciblée 37)
- Secteur B Rang 4 Tombe 5 (plaquette ciblée 38)
- Secteur B Rang 4 Tombe 4 (plaquette ciblée 39)
- Secteur B Rang 3 Tombe 4 (plaquette ciblée 40)
- Secteur B Rang 1 Tombe 1 (plaquette ciblée 41)
- Secteur B Rang 1 Tombe 2 (plaquette ciblée 42)
- Secteur B Rang 1 Tombe 7 (plaquette ciblée 43)
- Secteur B Rang 1 Tombe 11 (plaquette ciblée 44)
- Secteur B Rang 1 Tombe 12 (plaquette ciblée 45)
- Secteur B Rang 1 Tombe 13 (plaquette ciblée 46)
- Secteur B Rang 1 Tombe 17 (plaquette ciblée 47)
- Secteur B Rang 2 Tombe 21 (plaquette ciblée 48)
- Secteur B Rang 2 Tombe 20 (plaquette ciblée 49)
- Secteur B Rang 3 Tombe 11 (plaquette ciblée 50)
- Secteur B Rang 3 Tombe 12 (plaquette ciblée 51)
- Secteur B Rang 4 Tombe 13 (plaquette ciblée 53)
- Secteur B Rang 4 Tombe 15 (plaquette ciblée 54)
- Secteur B Rang 4 Tombe 19 (plaquette ciblée 55)
- Secteur B Rang 3 Tombe 22 (plaquette ciblée 56)
- Secteur B Rang 3 Tombe 23 (plaquette ciblée 57)
- Secteur B Rang 3 Tombe 24 (plaquette ciblée 58)

- Secteur B Rang 4 Tombe 20 (plaquette ciblée 59)
- Secteur B Rang 3 Tombe 28 (plaquette ciblée 60)
- Secteur B Rang 3 Tombe 39 (plaquette ciblée 61)
- Secteur B Rang 4 Tombe 44 (plaquette ciblée 62)
- Secteur B Rang 3 Tombe 48 (plaquette ciblée 63)
- Secteur B Rang 3 Tombe 54 (plaquette ciblée 64)
- Secteur B Rang 5 Tombe 55 (plaquette ciblée 65)
- Secteur B Rang 6 Tombe 17 (plaquette ciblée 66)
- Secteur B Rang 5 Tombe 15 (plaquette ciblée 67)
- Secteur B' Gauche Rang 3 Tombe 7 (plaquette ciblée 68)
- Secteur B' Gauche Rang 2 Tombe 5 (plaquette ciblée 69)
- Secteur B' Gauche Rang 2 Tombe 4 (plaquette ciblée 70)
- Secteur B Rang 7 Tombe 28 (plaquette ciblée 71)
- Secteur B Rang 8 Tombe 8 (plaquette ciblée 72)
- Secteur B Rang 9 Tombe 3 (plaquette ciblée 73)
- Secteur B Rang 11 Tombe 2 (plaquette ciblée 74)
- Secteur B Rang 10 Tombe 3 (plaquette ciblée 75)
- Secteur B Rang 10 Tombe 5 (plaquette ciblée 76)
- Secteur B Rang 10 Tombe 9 (plaquette ciblée 77)
- Secteur B Rang 10 Tombe 15 (plaquette ciblée 78)
- Secteur B Rang 11 Tombe 15 (plaquette ciblée 79)
- Secteur B Rang 11 Tombe 22 (plaquette ciblée 80)
- Secteur B Rang 11 Tombe 29 (plaquette ciblée 81)
- Secteur B Rang 10 Tombe 30 (plaquette ciblée 82)
- Secteur B Rang 10 Tombe 34 (plaquette ciblée 83)
- Secteur B Rang 10 Tombe 40 (plaquette ciblée 84)
- Secteur B Rang 9 Tombe 41 (plaquette ciblée 85)
- Secteur B Rang 8 Tombe 24 (plaquette ciblée 86)
- Secteur B Rang 9 Tombe 33 (plaquette ciblée 87)
- Secteur B Rang 9 Tombe 25 (plaquette ciblée 88)
- Secteur B Rang 9 Tombe 23 (plaquette ciblée 89)
- Secteur B Rang 9 Tombe 22 (plaquette ciblée 90)
- Secteur B Rang 12 Tombe 41 (plaquette ciblée 91)
- Secteur B Rang 12 Tombe 31 (plaquette ciblée 93)
- Secteur B Rang 12 Tombe 27 (plaquette ciblée 94)
- Secteur B Rang 12 Tombe 6 (plaquette ciblée 95)
- Secteur B Rang 14 Tombe 24 (plaquette ciblée 96)
- Secteur B Rang 14 Tombe 34 (plaquette ciblée 97)
- Secteur B Rang 15 Tombe 40 (plaquette ciblée 98)
- Secteur C Rang 1 Tombe 10 (plaquette ciblée 99)
- Secteur C Rang 1 Tombe 11 (plaquette ciblée 100)
- Secteur C Rang 1 Tombe 16 (plaquette ciblée 101)
- Secteur C Rang 2 Tombe 3 (plaquette ciblée 102)
- Secteur C Rang 6 Tombe 29 (plaquette ciblée 103)
- Secteur C Rang 7 Tombe 29 (plaquette ciblée 104)
- Secteur C Rang 8 Tombe 10 (plaquette ciblée 105)
- Secteur C Rang 8 Tombe 9 (plaquette ciblée 106)
- Secteur C Rang 10 Tombe 27 (plaquette ciblée 107)
- Secteur C Rang 11 Tombe 27 (plaquette ciblée 108)
- Secteur C Rang 11 Tombe 10 (plaquette ciblée 109)
- Secteur C Rang 14 Tombe 8 (plaquette ciblée 110)
- Secteur C Rang 16 Tombe 8 (plaquette ciblée 111)
- Secteur C Rang 16 Tombe 17 (plaquette ciblée 112)
- Secteur C Rang 17 Tombe 23 (plaquette ciblée 113)

- Secteur C Rang 17 Tombe 24 (plaquette ciblée 114)
- Secteur C Rang 20 Tombe 4 (plaquette ciblée 115)
- Secteur C Rang 20 Tombe 6 (plaquette ciblée 116)
- Secteur C Rang 20 Tombe 8 (plaquette ciblée 117)
- Secteur C Rang 20 Tombe 9 (plaquette ciblée 118)
- Secteur C Rang 20 Tombe 12 (plaquette ciblée 119)
- Secteur C Rang 20 Tombe 14 (plaquette ciblée 120)
- Secteur C Rang 20 Tombe 16 (plaquette ciblée 121)
- Secteur C Rang 21 Tombe 2 (plaquette ciblée 122)
- Secteur C Rang 19 Tombe 19 (plaquette ciblée 123)
- Secteur C Rang 19 Tombe 20 (plaquette ciblée 124)
- Secteur C Rang 20 Tombe 31 (plaquette ciblée 125)
- Secteur C Rang 20 Tombe 33 (plaquette ciblée 126)
- Secteur C Rang 21 Tombe 30 (plaquette ciblée 127)
- Secteur C Rang 21 Tombe 24 (plaquette ciblée 128)
- Secteur C Rang 21 Tombe 23 (plaquette ciblée 129)
- Secteur C Rang 21 Tombe 21 (plaquette ciblée 130)
- Secteur C Rang 22 Tombe 6 (plaquette ciblée 131)
- Secteur C Rang 21 Tombe 1 (plaquette ciblée 132)
- Secteur C Rang 21 Tombe 15 (plaquette ciblée 133)
- Secteur C Rang 21 Tombe 16 (plaquette ciblée 134)
- Secteur C Rang 21 Tombe 17 (plaquette ciblée 135)
- Secteur C Rang 21 Tombe 18 (plaquette ciblée 136)
- Secteur C Rang 21 Tombe 19 (plaquette ciblée 137)
- Secteur C Rang 21 Tombe 20 (plaquette ciblée 138)
- Secteur C Rang 21 Tombe 22 (plaquette ciblée 139)
- Secteur C Rang 21 Tombe 29 (plaquette ciblée 140)